



LA MONTAGNE EN MOUVEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07/07/2020

Montagne : Les domaines skiables français solidaires les uns des autres face aux aléas climatiques.

Créée en 2001 par Domaines Skiables de France, la police d'assurance contre les aléas climatiques nommée « Nivalliance » a pour but de limiter les conséquences financières des accidents d'enneigement pour les domaines skiables français. Cette année, grâce à ce dispositif de solidarité, plus de cinq millions d'euros vont pouvoir être versés à 82 sociétés de remontées mécaniques pour les aider à faire face aux aléas climatiques.

Depuis 20 ans, la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables a organisé une solidarité entre stations de ski en créant via « Nivalliance » : une assurance des aléas d'exploitation. C'est une démarche de solidarité des grandes stations vis-à-vis des plus petites, davantage touchées par les aléas du réchauffement climatique car situées plus bas en altitude. Si les cotisations sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque exploitant, le seuil de déclenchement des indemnités est d'autant plus bas que le chiffre d'affaires des sociétés d'exploitation adhérentes est peu élevé. Ce dispositif de solidarité entre grands, moyens et petits domaines skiables est unique au monde. A ce jour seule la France dispose d'un tel dispositif de soutien et aucune autre profession en France ne l'a fait.

Au cours de l'hiver 2019/2020, l'enneigement a été très faible dans le massif vosgien, le massif central, le massif du Jura, et en basse altitude dans les Pyrénées et les Alpes. Dans ces stations, ce n'est pas la crise sanitaire qui a perturbé la saison, c'est avant tout le manque de neige qui a sévit dès le mois de décembre. Bien que « Nivalliance » couvre tous types de baisse de recettes, la crise sanitaire n'a eu qu'un impact relatif sur les indemnités versées. En effet, la crise sanitaire ayant surtout impacté les plus grandes stations, elles ne rentrent pas dans le mécanisme d'indemnisation Nivalliance en raison des paramètres d'indemnisation.

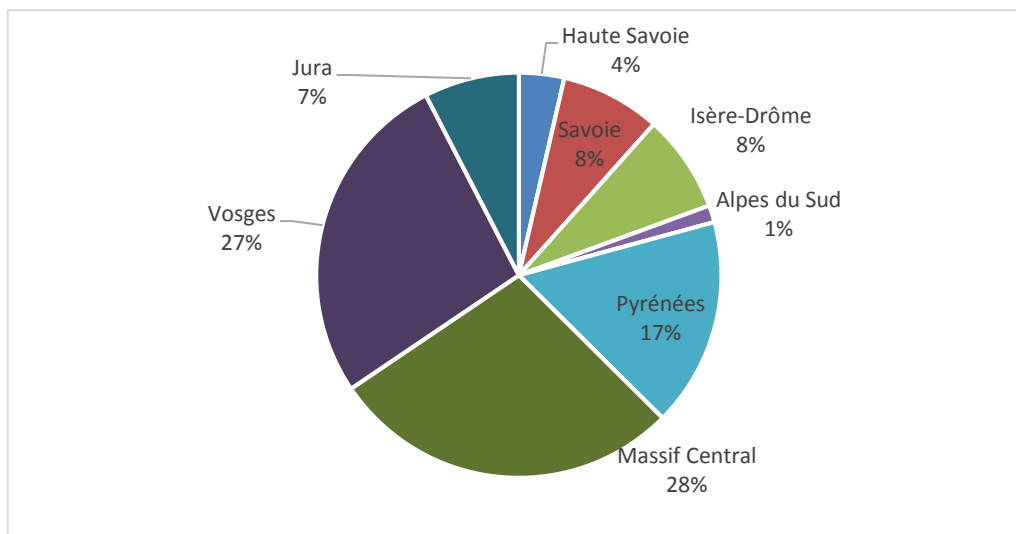
Pour cet hiver, 82 sociétés de remontées mécaniques vont donc bénéficier de la police d'assurance « Nivalliance », dont DSF est le souscripteur, pour un montant total de 5,15 millions d'euros. Le Massif Central et le Massif des Vosges, qui représentent chacun 1% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques en France, représentent chacun un quart du montant total de l'indemnisation. Le reste est ventilé sur les autres massifs.



LA MONTAGNE EN MOUVEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositif Nivalliance de Domaines Skiabiles de France : Ventilation par massif des indemnités versées au titre de la saison 2019/2020 (montant total : 5,15 M€)



Chiffres clés :

- Indemnités : comprises entre 99 € et 821.000 €
- Indemnité moyenne : 81.700€
- Nombre de stations indemnifiables : 82
- Le chiffre d'affaires moyen des domaines skiabiles indemnifiés est de 1,2 M €
- Le chiffre d'affaires des domaines skiabiles indemnifiés se situe entre 2.400 € et 7.700.000€
- La part du chiffre d'affaires des stations indemnifiées dans le CA national est inférieure à 10%
- Dans la majorité des cas, l'indemnité est de l'ordre de 10% du CA annuel de l'exploitant.

En France, l'activité économique des 250 domaines skiabiles représente 120 000 emplois directs et indirects localisés dans les villages et vallées de montagne, une place dans le top trois mondial des destinations touristiques de montagne avec 55 millions de journées-skieur, 2 milliards d'euros dans la balance commerciale française et 334 millions d'euros d'investissements annuels.

Contacts

Laurent Reynaud

Délégué Général de Domaines Skiabiles de France

04 79 26 60 70 - l.reynaud@domaines-skiabiles.fr

Alexandre Bérard

Alternative Media - Agence de relations presse

06 45 42 95 46 - alex@alternativemedia.fr

Domaines Skiabiles de France (DSF) est la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiabiles. Aujourd'hui il fédère 412 adhérents répartis entre 238 membres actifs (opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiabiles), et environ 175 membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'œuvre ...). Les domaines skiabiles constituent la source principale d'attractivité des stations de montagne. Acteurs déterminants dans la dynamique des stations, ils conditionnent l'activité économique des stations (commerçants, hébergeurs, professionnels du ski et de la montagne, etc.). Leur activité est indispensable pour fixer l'emploi et la vie sociale sur les territoires. Avec plus d'un milliard d'euros de recettes annuelles, 55 millions de journées-skieur et 18 000 salariés répartis en une vingtaine de métiers, la France est en position de leader dans le top 3 mondial avec les USA et l'Autriche. www.domaines-skiabiles.fr